



REPRISE « RAISONNEE » AEROMODELISME

A COMPTER DU 11 MAI 2020

Club « AEROMODELE PLANEUR NORMAND »

En référence à la proposition de plan de reprise raisonnée d'aéromodélisme par la FFAM, le 29 avril dernier, sont détaillées ci-après les consignes à destination des membres du club (sous réserve de la décision qui revient aux services de l'Etat) :

- pratique individuelle et isolée ;
- respecter les gestes barrière : principe de distanciation entre pratiquants dont le nombre sera inférieur ou égal à 10 ;
- en cas de symptômes, rester chez soi et consulter un médecin ;
- pratiquer l'aéromodélisme puis rentrer chez soi ;
- se déplacer sur le site individuellement ou à 2 maximum ;
- éviter les longs déplacements (limite de 100 km de son domicile).

**TRES IMPORTANT**

- Tout membre désirant aller pratiquer devra impérativement, au préalable, donner les informations suivantes à Benoît BARADON, Président : site de vol, heure d'arrivée, heure de départ et identité des éventuels membres du club rencontrés. En effet, le club s'engage à communiquer les coordonnées des pratiquants aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.
- Ces informations seront à renseigner à l'aide de l'application « Whatsapp », Club APN créé à cet effet.